

SOUS - PREFECTURE
14 AVR. 2010
MONTBELIARD

COMMUNE : BAVANS (25550)

N° 21/2010

Nos réf. : JD/DB

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 05/03/10	L'an deux mil dix le dix sept mars à dix neuf heures
DATE D’AFFICHAGE : 17/03/10	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Claire RADREAU , Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 27</i>	Etaients présents : RADREAU Claire, KNEPPERT Pierre, PETIT Betty, BELZ Christian, PARRAIN Carole, MORENO Christine, MAKSOUH Mourad, MERAUX Jocelyne, MANIAS Marcel, FONTAINE Dalila, JACQUOT Laurent, GRILLOT Fabienne, RENOUX Alain, BONNOT Monique, PERRON Danièle, CLAUDON Pierre, MONNIN Jean-Pierre, MIELLE Claudine, DEMANGEON Michel, TRAVERSIER Agnès, MOUHOT Marcel, PAGNOT Pascal. Formant la majorité des membres en exercice.
OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2009 BUDGETS COMMUNE ET ANNEXES	Excusés : GROSJEAN Laurence a donné procuration à MORENO Christine, GARCIA Yamina a donné procuration à MAKSOUH Mourad, GRIFFON Pierre a donné procuration à BELZ Christian, ZEFEL Frédéric a donné procuration à RADREAU Claire, GUERITEY Nadine a donné procuration à PAGNOT Pascal. Monsieur DEMANGEON Michel est nommé secrétaire de séance.

Mairie de BAVANS
21. AVR. 2010
COURRIER REÇU

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
Vu le décret portant règlement général sur la comptabilité publique,
Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la tenue des comptes de Monsieur le Trésorier Municipal pour l’année 2009,
Considérant la concordance du Compte de Gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier Municipal avec le Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Madame le Maire ; y compris les annexes « Bois » et « Bâtiments Locatifs »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

POUR : 21 ABSTENTION : 6 CONTRE : 0

D’adopter le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Municipal pour l’exercice 2009 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2009; y compris les annexes « Bois » et « Bâtiments Locatifs ».

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, et an que dessus.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 17/03/10
Publiée le 17/03/10
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire

Radreau